


PRUDENCE

ACTION DE CHASSE

EN FORÊT DOMANIALE DE MONTMORENCY



Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées, des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.

CHASSE EN CONTINU de 9 H à 17 H 30

Du 8 novembre 2018 au 21 février 2019

Novembre : jeudis 8, 15, 22 et 29

Décembre : jeudis 6, 13 et 20

Janvier : jeudis 10, 17, 24 et 31

Février : jeudis 7, 14 et 21